

Covid-19 et pêche : soutien à la filière et objectifs de durabilité

2 juillet 2020

Les ventes de produits de la mer frais ont subi un net recul lors de la crise sanitaire, amenant l'Union européenne à mettre en place des dispositifs de soutien à l'activité. Un groupement d'organisations non gouvernementales (ONG) a publié, fin avril 2020, un guide détaillant 10 principes : pris en compte lors de la conception des mesures, ils garantiraient leur cohérence avec les objectifs de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique, évitant ainsi une dérégulation injustifiée. Parmi ces principes figure le « principe de rationalité », selon lequel l'action mise en œuvre doit cibler spécifiquement les problèmes liés à la crise. Ensuite, le guide détaille plusieurs dispositifs à la lumière de ces principes : les politiques de soutien des prix, conduisant les États à payer la différence entre le prix du marché et un prix seuil, inciteraient les acteurs à baisser leurs prix et iraient à l'encontre du principe de lutte contre les abus. Au contraire, selon les auteurs, le soutien aux revenus répond au principe de rationalité, et assorti d'une obligation de rester au port il serait bénéfique pour l'environnement.

Source : [Seas at risk](#)